

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26106

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT, AU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE,
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE, ET À LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE CARCASSONNE, À LA DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES, À LA SACEM ET AUX DIVERSES CHAMBRES
CONSULAIRES DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE CARCASSONNE 2027.**

Considérant que le Festival de Carcassonne, est un festival unique qui se déroule chaque été dans le cadre exceptionnel de la Cité de Carcassonne,

Considérant que les thématiques proposées chaque année lors du Festival de Carcassonne sont : Théâtre, Cirque, Opéra, Classique, Danse, Concerts,

Considérant que la diversité culturelle fait l'identité de ce festival populaire et exigeant, où tous les arts sont représentés,

Considérant que les collectivités territoriales soutiennent les actions culturelles sur le territoire,

DECIDE

Article 1 (Unique) : Il est demandé au Conseil Régional Occitanie, au Conseil Départemental de l'Aude, à la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à la SACEM ainsi qu'aux diverses chambres consulaires une subvention pour l'organisation du Festival de Carcassonne 2027.

Carcassonne, le 16 septembre 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260916-34141-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026

Publication : 30/09/2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

